



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 6	Séance du dimanche 03 avril 2022
<u>Présents</u> : 6	L'an deux mille vingt-deux et le trois avril l'assemblée régulièrement convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI
<u>Votants</u> : 6	<u>Sont présents</u> : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI
	<u>Représentés</u> :
	<u>Excuses</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h00

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du PV du conseil du 06 mars 2022
2. Bilan financier Eau et Assainissement 2021 et tarifs 2022
3. Présentation du bilan 2021 (compte administratif et compte de gestion)
4. Approbation du compte de gestion 2021 (délibération)
5. Approbation du compte administratif 2021 (délibération et arrêté de signatures)
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 (délibération)
7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 (délibération)
8. Budget 2022 : présentation et vote du budget (délibération)
9. FCTVA 2022 (déclaration)
10. Point sur les projets en cours (Eglise Phase 3, Réseau de distribution Eau, Eclairage Public, Descente du couvent, Croix,)
11. Questions diverses
 1. Elections présidentielles et législatives
 2. Procurations 2022
 3. Station d'épuration

1. Adoption du PV du conseil du 06 mars 2022

Le PV du conseil du dimanche 06 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Bilan financier Eau et Assainissement 2021 et tarifs 2022

Délibération

Objet : Bilan financier Eau et Assainissement 2021 et tarifs 2022 - **DE_2022_014**

Monsieur le maire expose :

Outre les rapports (RPQS) sur la qualité de l'eau et de l'assainissement qui ont été établis au cours de l'année 2021. Il convient d'effectuer à la fin de l'exercice budgétaire un bilan financier interne propre à ce service et prenant en compte recettes et dépenses enregistrées au cours de l'année 2021.

Bilan Financier

1) FONCTIONNEMENT

Les recettes comprennent les forfaits versés par les abonnés, soit en 2021 :

- Eau 18 752 €
- Assainissement 7 920 €
- Taxe pollution 3 640 €
- Taxe modernisation 1 673 €

Soit un total de **31 985 €**

Les dépenses comprennent :

Entretien des sources 2 700 €
Analyses régulières 1 187 €
Reversement des taxes 5 616 €
La taxe de prélèvement 2 839 €
L'amortissement annuel 3 300 €
Travaux et fournitures 4 505,87 €
Achat de chlore 1 817,64 €
Mission géologique de recherche d'amiante 3 528 €
Soit un total de 25 493,51 €

Ainsi il ressort pour 2021, en fonctionnement, un excédent de 6 491,49 €.

Les impayés

Toutefois il faut tenir compte des impayés qui, malgré les efforts pour le recouvrement des dettes, s'élèvent à **19 805,05 €** (2010-2021) dont **3 222,55 € en 2021 (14 abonnés soit 8,97% des redevables)**.

2) INVESTISSEMENT

En recettes

3 300 € d'amortissement.

Soit un total de **3 300 €**

En dépenses

Dépense totale de **0 €**

Ainsi il ressort pour 2021 en investissement un excédent de 3 300 €.

3) REDEVANCE Eau-Assainissement

Redevance Eau

En fonction du projet de réfection générale du réseau de distribution, l'Agence de l'Eau nous imposé en 2021 de fixer la redevance Eau à 120,00 € afin de pouvoir être éligible à la subvention de 70% du montant HT des travaux,

La subvention précitée ayant été obtenue, pour 2022, il est donc proposé au conseil de maintenir la redevance annuelle forfaitaire (hors taxes Agence de l'Eau) à 120,00 €.

Le point isolé étant maintenu à 32,00 €.

Redevance assainissement

Pour 2022, il est proposé au conseil le maintien de la redevance annuelle au même montant soit 55 €.

Le conseil, après délibération, par son vote

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Adopte les tarifs suivants pour 2022

- Eau : Redevance annuelle fixée à 120,00 €.
- Redevance annuelle point isolé fixée à 32,00 €
- Assainissement : Redevance annuelle fixée à 55,00 €

3. Présentation du bilan 2021 (compte administratif et compte de gestion)

Résultats globaux de 2021

Le compte administratif tenu par le maire et le compte de gestion tenu par le comptable présentent des résultats identiques jusqu'au niveau le plus fin, celui des articles. Les résultats globaux et définitifs figurent dans le tableau ci-après :

En €	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	BUDGET 2021	REALISE 2021		Résultat brut de l'exercice	Résultat définitif de clôture (1)
INVESTISSEMENT	184 207	184 207	396 857	R	214 315	148 832	333 039
				D	65 483		
FONCTIONNEMENT	31 359	31 359	197 662	R	219 904	36 853	36 853
				D	183 051		
TOTAL	215 566	215 566	594 519		370 624	185 685	369 892

(1) Le résultat de clôture comporte le résultat brut de l'exercice 2021 auquel s'ajoutent les reports de 2020 en investissement (184 207)

L'exercice 2021 présente en investissement un excédent de 333 039 €, les recettes ayant été plus importantes que les dépenses. Cela est dû au versement en 2021 de certaines subventions attendues en 2020, suite aux lenteurs administratives.

Le fonctionnement présente un excédent de 36 853 € dû à une bonne maîtrise des dépenses, inférieures aux prévisions, et des recettes supérieures aux prévisions.

Le résultat global de l'exercice 2021 est donc un excédent de 185 685 €.

Avec le report des résultats de 2020, le résultat définitif de clôture est excédentaire puisqu'il s'élève à + 369 892 €.

Par ailleurs, le budget de **396 857 € en investissement** n'a pu être réalisé en 2021 compte tenu, principalement, du retard (voire de l'arrêt complet) de la phase 3 de la rénovation de l'église (plus d'un an de retard) suite à la défection de l'architecte co-contractant maître d'œuvre.

De ce fait, les dépenses d'investissement ne sont réalisées qu'à **16,5 %** et les recettes réelles à **100,7 %**.

1 - LE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
60 - ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	17 500.00	13 970.21	80
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	57 102.90	57 429.84	101
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	11 149.00	6 112.76	55
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	4 199.00	5 059.39	120
64 - CHARGES DE PERSONNEL	37 000.00	35 378.14	96
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 500.00	28 445.28	88
66 - CHARGES FINANCIÈRES	7 000.00	6 842.39	98
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	0.00	0
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	3 300.00	3 300.00	100
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	5 500.00	5 101.00	93
73 - IMPÔTS ET TAXES	21 412.00	21 412.00	100
TOTAL	197 662.90	183 051.01	93

1.2 Recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	40 360.00	39 696.25	98
73 - IMPÔTS ET TAXES	71 174.00	89 305.72	125
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	75 205.11	76 803.68	102
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 923.79	12 367.07	113
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	1 732.01	0
TOTAL	197 662.90	219 904.73	111

La différence entre les recettes et les dépenses donne un résultat excédentaire pour l'année 2021 de 36 853,72 €.

Le résultat de fonctionnement de clôture est donc de **36 853,72 €**.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette somme en investissement pour 2022.

1.3 Détail de certaines dépenses

A - Les charges à caractère général : 89 251,90 (soit 48,75 %)

dont trois postes les plus importants :

	Prévu	Réalisé	%
611- contrats de prestations de service	15 000	4 590,49	69 %
6061- fournitures non stockables (EDF)	10 000	6 476,56	35%
615232- Entretien des voies et réseaux	10 800	14 541,27	-35%

Le poste voies et réseaux comporte à la fois l'entretien des sources, de la station et des réservoirs, les analyses, la réparation de fuites.

B - Les charges de personnel :

	Prévu	Réalisé	%
dont 64 - salaires et URSSAF	37 000	35 378,14	96%

C - Les autres charges de gestion courante : 28 445,28 (soit 15,53 %)

	Prévu	Réalisé	%
6531 Les indemnités des maire et adjoints	24 000	21 144,04	88%
6553 Service d'incendie	1 500	1 508,88	101%
6554 La contribution aux autres organismes	600	750	125%
6574 Les subventions aux associations	3 300	3 300	100%

D - Les charges financières : 6 842,39 (soit 3,73 %)

Elles concernent le remboursement des intérêts d'un prêt de 80 000 euros pour l'église, depuis août 2017 + un prêt de 150 000 euros sur 15 ans au taux de 1,75% en 2018 pour la phase 2 de l'église, la mairie et la place + 1 nouveau prêt de 100 000 euros suite à l'absence de subvention de 70 000 € du CD + 1 prêt relais de 90 000 € pour couvrir le remboursement du précédent suite à un problème de trésorerie (qui sera intégralement remboursé prochainement).

E - FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

	Prévu	Réalisé	%
--	-------	---------	---

FNGIR	21412	21412	100%
-------	-------	-------	------

1.4 Détail de certaines recettes

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
70 – Eau et assainissement (vente et redevances)	32 860	32 196,25	98%
73 – Impôts et taxes	71 174	89 305,72	125%
74 – Dotations, subventions et compensations	75 205,11	76 803,88	102%
75 – Revenus des immeubles	10 923,79	12 367,07	113%

Les ressources propres de la commune représentent **69,77 %**

Les dotations et compensations de l'Etat **30,23 %**

2 - L'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : **65 483,53 € (16,5%)**

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
16 – Emprunts en euros	20 500	20 466,85	100%
2131 – Bâtiments publics	169 245,61	29 015,68	17%
2112 – Terrains de voirie	20 000	8 118	41%
2183 – Matériel de bureau et informatique	8 000	1 523	19%
21538 – Eclairage public	8 000	3 912	49%

2.2 Détail de certaines dépenses :

a) Le remboursement de l'emprunt : 20 466,85 €

Il représente en 2021 : 31,25 % des dépenses d'investissement réalisées.

b) Immobilisations : 45 016,68 €

Chapitres	Nature	Réalisés	%
2112	Terrains de voirie	8 118	12,3
2131	Bâtiments	29 015,68	44,3

2.3 Recettes

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
10222 – FCTVA	61 000,61	61 469,76	101%
1068 – Excédent de fonctionnement	31 359,29	31 359,29	100%
281531 – Amortissement réseau d'eau	3 300	3 300	100%
131 – Subvention rattachées aux actifs	116 990	118 186,12	101%
Total recettes réelles	212 649,90	214 315,17	101%
001 – Solde d'exécution section investissement	184 207,58	184 207,58	100%
TOTAL RECETTES	396 857,48	398 522,75	100,4%

L'investissement de 2021 Recettes-Dépenses (hors reports) présente un excédent de 148 831,64 €.

Toutefois, compte tenu du report du résultat positif de € de 2020 (184 207,58 €), l'excédent net à reporter en 2021 est **333 039,22 €**.

3 - QUELQUES AUTRES POINTS CONCERNANT L'EXERCICE 2021

3.1 Les opérations réalisées en investissement (CHAP21 - IMMO CORPO)

CODE	OPERATION	MONTANT
000	Non individualisée	2 448
10	Restauration église (MO)	29 015,68
19	Ordinateurs - Logiciels	1 523
24	Dégâts suite intempérie	8 118
34	Eclairage public (diagnostic)	3 912
TOTAL		45 016,68

3.2 Quelques chiffres au 31 décembre 2021

		2021	Pour mémoire 2020
La dette		340 676 €	361 643 €
La trésorerie		376 561 €	215 631 €
Les impayés	Eau et Ass.	19 792 €	24 600 €
	OM 2016	440 €	1 210 €
Mandats (factures traitées)	353	248 534,54 €	389 mandats en 2020
Titres (recettes)	65	435 619,90 €	91 titres en 2020

A l'issue de cette présentation de l'activité de la commune pour l'année 2021, il est demandé aux conseillers municipaux de procéder à l'approbation :

- du compte de gestion 2021
- du compte administratif 2021 (hors la présence de Monsieur le maire)
- de l'affectation en investissement au budget 2022 (au compte 1068) du résultat de fonctionnement de 2021 soit **36 853,72 €**
- du report en 2022 de l'excédent d'investissement de 2021 soit **333 039 €**

4. Approbation du compte de gestion 2021 (délibération)

Délibération

Objet : Vote du compte de gestion 2021 - **DE_2022_015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire, Jean Marie ANTONETTI,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PAR SON VOTE :

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à PIEDICORTE-DI-GAGGIO, les jour, mois et an que dessus.

5. Approbation du compte administratif 2021 (délibération et arrêté de signatures)

Délibération

Objet : Vote du compte administratif 2021 - **DE_2022_016**

Le Maire présente le compte administratif puis se retire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR SON VOTE :

VOTANT : 5 POUR : 5 CONTRE : 0

1. DONNE ACTE AU MAIRE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		184 207.58				184 207.58
Opérations exercice	65 483.53	214 315.17	183 051.01	219 904.73	248 534.54	434 219.90
Total	65 483.53	398 522.75	183 051.01	219 904.73	248 534.54	618 427.48
Résultat de clôture		333 039.22		36 853.72		369 892.94
Restes à réaliser	331 373.95	-1 665.27	14 611.89	-22 241.83	345 985.84	-23 907.10
Total cumulé	331 373.95	331 373.95	14 611.89	14 611.89	345 985.84	345 985.84

Résultat définitif						
--------------------	--	--	--	--	--	--

2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

4. VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à PIEDICORTE-DI-GAGGIO, les jour, mois et an que dessus.

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 (délibération)

Délibération

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - **DE_2022_017**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 36 853,72 €**

Le conseil municipal, par son vote :

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT	36 853,72 €
-----------------	--------------------

Résultat cumulé au 31/12/2021	36 853,72 €
--------------------------------------	--------------------

A. EXCEDENT AU 31/12/2021	36 853,72 €
----------------------------------	--------------------

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	36 853,72 €
---	--------------------

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

B. DEFICIT AU 31/12/2021

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 (délibération)

Délibération

Objet : Taux d'imposition des taxes directes 2022 - **DE_2022_018**

En application des dispositions combinées des articles L1612-2 et L1612-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), la DGFIP adresse chaque année les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices aux communes, aux EPCI, aux départements et aux collectivités territoriales uniques leur permettant de voter leurs taux d'imposition.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2022.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux trois taxes directes locales.

Il propose au conseil de ne pas augmenter les taxes et de voter les taux ci-dessous :

Taxe foncière	18.98
Taxe foncière (non bâti)	24.56
Cotisation foncière des entreprise (CFE)	21.45

Après exposé et débat, le conseil par son vote,

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Décide :

- **De reconduire les taux de 2021 en tenant compte du transfert de la part départementale à la commune.**
- **De fixer les taux de contribution directe conformément au tableau ci-dessus.**

8. Budget 2022 : présentation et vote du budget (délibération)

Délibération

Objet : Vote du budget primitif 2022 - **DE_2022_019**

Après avoir entendu le rapport synthétique de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Piedicorte Di Gaggio, proposé par le Maire et le Premier Adjoint délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE PAR SON VOTE :

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Piedicorte Di Gaggio pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 156 149.06 Euros

En dépenses à la somme de : 1 156 149.06 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	137 748.51
012	Charges de personnel, frais assimilés	44 500.00
014	Atténuations de produits	26 612.00
65	Autres charges de gestion courante	35 100.00
66	Charges financières	6 357.21
67	Charges exceptionnelles	1 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		254 817.72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	40 357.00
73	Impôts et taxes	76 400.00
74	Dotations et participations	77 012.00
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
77	Produits exceptionnels	14 195.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	36 853.72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		254 817.72

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	901 331.34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		901 331.34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	369 116.40
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00
204	Subventions d'équipement versées	2 450.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 572.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 853.72
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	333 039.22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		901 331.34

Fait et délibéré à PIEDICORTE-DI-GAGGIO, les jour, mois et an que dessus.

** Le document original du Budget Primitif 2022 légalisé par la Préfecture peut être consulté à la mairie.*

9. FCTVA 2022 (déclaration)

ETAT N°7
COMMUNE DE PIEDICORTE DI GAGGIO
Récapitulation Générale

Totaux calculés sur les différents états de dépenses (repris de l'état consolidé) :

1) Conformité avec le compte administratif

	DEPENSES D'ENTRETIEN	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
TOTAL A / C	25 447.20 *	45 016.68 *

* Le total en euros ainsi obtenu doit correspondre exactement au total des comptes 615221 ou 61521, 615231 et 21, 23, 202, 204 et 205 du compte administratif

2) Calcul de la base de compensation :

DEPENSES D'ENTRETIEN

TOTAL A	25 447.20	-	TOTAL B	22 301.00	=	TOTAL 1	3 146.20
				(état n° 2-A + dépenses exceptionnelles)		Base de compensation	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL C	45 016.68	+	TOTAL D	0.00	=	TOTAL (C+D)	45 016.68
TOTAL (C+D)	45 016.68	-	TOTAL E	0.00	=	TOTAL 2	45 016.68
				(état n° 2-B + dépenses exceptionnelles)		Base de compensation	

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES

TOTAL 1	3 146.20	+	TOTAL 2	45 016.68	=	TOTAL 3	48 162.88
							Base de compensation totale

Le **FCTVA** est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.

Pour le remboursement du FCTVA 2022, les collectivités se verront appliquer le **taux** forfaitaire de 16,404%.

Le remboursement devrait donc s'élever à 7 900 € (48 162,88 x 16,404%)

10. Point sur les projets en cours

10.1 Eglise Phase 3

Le projet de rénovation des façades latérales et du chevet est bien relancé. Après signature de l'avenant avec le cabinet 2BDM et le dépôt de la déclaration préalable de travaux, l'appel d'offre sera publié le 5 avril 2022. Les réponses à cet appel d'offre sont attendues pour le 03 mai 2022. Suite à l'ouverture des plis et au choix des entreprises, les travaux devraient débiter rapidement. Une visite de l'architecte du patrimoine du cabinet 2BDM, Marie BACHERE, est prévue sur place le mercredi 20 avril 2022.

10.2 Réseau de distribution Eau

Rappel : La totalité du réseau de distribution de l'eau potable sera rénové à partir du mois d'octobre 2022 pour un budget de 630 000 € TTC dont 132 123 € pour la mise en place de compteurs. L'appel d'offre sera lancé mi-mai par le Maître d'œuvre (Cabinet Pozzo di Borgo) et les travaux devraient débiter en fin septembre/début octobre.

10.3 Eclairage Public

Le dossier de demande de financement a été réputé « complet » par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse (AUE). Le cabinet *Eureka Energie* s'est vu confier l'aide à la maîtrise d'ouvrage et devrait se rendre sur place avec un drone pour les mesures d'éventuelles zones d'ombre.

10.4 Descente du couvent

Ce dossier est toujours chez l'architecte, en attente de chiffrage ...

10.5 Croix (entrée du village côté Pietraserena)

Le mur en pierres est terminé, la plaque de socle de la croix est installée et les travaux de la ricciata devraient débiter le 13 mai. Les bancs (magnifiques !) ont été fabriqués avec le bois (en châtaignier) des anciennes portes de l'église.

Rappel : mise en place de la croix le **samedi 4 juin 2022**.

11. Questions diverses

1. Elections présidentielles et législatives

L'organisation matérielle est prévue dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie. Le bureau des élections est défini comme suit :

- Président : Jean Marie ANTONETTI, maire
- Assesseurs : Jean-Pierre ROUBY, 1^{er} Adjoint – Roland VINCENTI, conseiller municipal
- Secrétaire : LETARTRE (ép. ANTONETTI) Anne-Marie

1^{er} tour de l'élection présidentielle : **dimanche 10 avril 2022**.

2^{ème} tour de l'élection présidentielle : **dimanche 24 avril 2022**.

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

2. Procurations 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où est inscrit le mandant.

Pour établir une procuration, il est possible d'utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne (site « *maprocuration* »)

3. Station d'épuration

Un premier contact a eu lieu le 22 mars avec le maire de Pietraserena pour un éventuel projet commun de station d'épuration. Une prochaine réunion est prévue pour étudier la faisabilité réelle en comparant les projets déjà élaborés par chacune des deux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13h00.